La Qualité de Vie au Travail (QVT)

à France Télévisions, parlons-en !

L'accord Qualité de Vie au Travail, signé en 2017 par FO et la CGT n'a pas été prorogé en octobre, ce dernier est désormais caduc.

Ce très bel accord cadre, Force Ouvrière l'a porté pendant quatre ans car nous sommes convaincus du bien-fondé de la démarche QVT, particulièrement pour les salariés ainsi que pour la performance de l'entreprise. Force Ouvrière n'a pas signé sa prorogation pour deux raisons essentielles :

1- le bilan n'est pas à la hauteur des espérances, bilan mitigé car force est de constater que les managers sont loin de le connaître et de se l'être approprié,
2- la situation actuelle que nous traversons nous oblige à moderniser cet accord.

Mais au fait, de quoi parle-t-on ? Qu'entend-on par La Qualité de Vie au Travail – QVT- ?

La Qualité de Vie au Travail dépend des conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et de la capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci. (Accord National Inter-professionnel, juin 2013).

Concrètement :

- Les conditions sur l'environnement de travail (physique, technique, organisationnel, relationnel…),
- Les conditions d'emploi (formation, carrière, égalité, parcours professionnel…),
- Les conditions de vie extra-professionnelles en relation avec le travail.
- La capacité de chaque salarié(e) à s'exprimer et à agir dans les groupes de travail, via le dialogue social, le soutien managérial et le soutien des collectifs (solidarité métier, travail en équipe, échanges sur les pratiques…),
- Le contenu du travail, l'autonomie, la reconnaissance du travail bien fait, la capacité d'apprendre, la responsabilité de réaliser une tâche complète, le sens au travail et le sens du travail.

Avec la crise sanitaire que nous traversons depuis près de deux ans maintenant, et les évolutions technologiques toujours plus performantes, nos conditions de travail doivent aussi évoluer car les attentes des salariés sont fortes et différentes aujourd'hui.

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15

D'où aussi les nécessités impérieuses :

- D'adapter les locaux
- De revoir les modes d'organisation
- De respecter l'équilibre vie pro/vie privée
- De renforcer la santé au travail

C'est bien là une grande partie des enjeux d'un nouvel accord modernisé, que le syndicat va devoir âprement négocier dans les prochains mois avec la Direction.

Pour FO, la QVT (qualité de vie au travail) ne doit pas être optionnelle. Elle est primordiale pour la bonne marche de l'entreprise et la santé des salariés, **elle doit être au cœur de notre quotidien**.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre les droits essentiels des salarié(e)s de France Télévisions.

Le 27 janvier 2022.

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15